

Nous vous proposons ici des outils de mise en œuvre de la démarche, recensés et analysés lors de l'expérimentation menée par l'URCPIE.

Les outils de référence sont ceux édités par la Région Normandie dans le cadre de son expérimentation sur la qualité de l'air intérieur dans les établissements d'enseignement et ceux édités par le CEREMA.

## OUTILS INDISPENSABLES A LA MISE EN OEUVRE DE LA DÉMARCHÉ

### • Pour l'évaluation obligatoire des moyens d'aération

Le « **Guide de diagnostic des moyens d'aération des établissements d'enseignement** » édité par la Région Normandie permet d'autoévaluer les conditions de ventilation et d'aération dans les lycées.

Ce document permet de faire le tour du bâtiment et de porter le regard pièce par pièce sur les équipements techniques nécessaires à

la ventilation. Il est facile à mettre en œuvre par les responsables techniques du bâtiment.

Le **guide CSTB sur la surveillance du confinement de l'air** : [https://www.oqai.fr/media/download/740/Guide\\_surveillance\\_CO2\\_Version1.pdf](https://www.oqai.fr/media/download/740/Guide_surveillance_CO2_Version1.pdf)



### • Le « guide d'accompagnement à la mise en œuvre de la surveillance réglementaire de la qualité de l'air intérieur dans certains établissements recevant du public » du CEREMA



**OUTILS INDISPENSABLES PRÉSENTÉS DANS CE GUIDE :**  
Grilles de diagnostics pour les différents acteurs d'un établissement - Fiches informatives sur le radon, les outils métrologiques, les achats, foire aux questions : <https://www.cerema.fr/fr/actualites/faq-surveillance-qai-certains-etablissements-recevant-du...>

### • Un lien vers un outil pour les crèches, développé par l'ARS Nouvelle Aquitaine

<https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/guide-de-recommandations-pour-laccueil-denfants-dans-un-environnement-sain-du-2-janvier-2017>

## ATTENTION

Si toutes ces grilles s'avèrent adaptées pour les établissements en lien avec l'accueil des enfants ou des adolescents, elles le sont moins pour d'autres établissements accueillant d'autres types de publics sensibles. Dans ce cas, ne pas hésiter à se rapprocher de l'Agence Régionale de Santé qui possède des ressources qui pourront répondre à vos problématiques. Pour mener la démarche avec un EHPAD nous avons ainsi utilisé : « L'enquête nationale descriptive des établissements de santé et médico-sociale édité par l'Observatoire de la qualité de l'air intérieur ».



## D'AUTRES OUTILS SUR LA QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR POUR LES COLLECTIVITÉS

« **La qualité de l'air intérieur dans les établissements d'enseignement** » est un dépliant d'information, synthétique et accessible à tous, sur la qualité de l'air intérieur, édité par la Région Normandie : principales sources de pollution, principales mesures à prendre.



« **La plaquette d'information et d'accompagnement à disposition des élus** » du CEREMA :

[http://www.cerema.fr/system/files/documents/2023/03/plaquette\\_qai.pdf](http://www.cerema.fr/system/files/documents/2023/03/plaquette_qai.pdf)

« **Film de présentation de la démarche réglementaire** »  
<https://www.cerema.fr/fr/actualites/qualite-air-interieur-etablissements-recevant-du-public-1>

« **Gagner le combat de l'air intérieur dans les Villes de France - Clés de la réussite sur un mandat** » est un cahier de solutions qui rappelle les grands enjeux de santé publique que pose la qualité de l'air à l'intérieur des bâtiments qui sont de mieux en mieux isolés, ainsi que la réglementation concernant les ERP.

Composé de quatre parties, il présente aux élus les moyens d'action à leur disposition pour améliorer la qualité de l'air intérieur à l'échelle du bâtiment ou de la ville et donne des exemples de communes qui ont mis en place des actions dans les crèches et les écoles, les piscines ou encore les hôpitaux.



L'ENSEMBLE DE CES DOCUMENTS EST  
TÉLÉCHARGEABLE SUR LE SITE DE L'ARS :

<https://www.normandie.ars.sante.fr/air-interieur-1>

### D'AUTRES INFORMATIONS DISPONIBLES SUR :

LE SITE DU MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE : <https://www.ecologique-solaire.gouv.fr/qualite-lair-interieur>

LE SITE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ : <https://www.normandie.ars.sante.fr/air-interieur-1>

LE SITE DE L'ADEME : <https://www.ademe.fr/collectivites-secteur-public/integrer-lenvironnement-domaines-dintervention/qualite-lair-exterieur>

LESITE DUCEREMA : <https://www.cerema.fr/fr/actualites/comprendre-mettre-oeuvre-nouvelle-reglementation-qualite-air>

**AGIR** pour une meilleure qualité de l'air dans votre établissement

